

## PROTOCOLE DE DISCUSSION

22 janvier 2008

C'était la 2<sup>e</sup> réunion entre le ministère et les organisations signataires du protocole.

La première réunion avait pour thème : les publics, la seconde : les parcours, les passerelles. La 3<sup>e</sup> s'intéressera aux enseignants.

### Préambule :

Le point a été fait sur les académies où des problèmes persistent (pas de concertation avec les signataires, nombre très important d'ouvertures à la rentrée 2008, ouvertures de sections bac pro 3 ans dans des spécialités où il n'existe pas de BEP,...) et l'intervention du ministère a été demandée.

Le Bac pro 3 ans est présenté par le Ministère comme étant la « norme » dans la voie professionnelle, point sur le lequel le SNETAA a exprimé son désaccord. D'ailleurs, cette présentation ne fait pas consensus parmi les signataires. Le SNETAA a réaffirmé son souhait de proposer une vision globale des formations de la voie professionnelle, de ne pas créer un « ghetto » pour le cursus 2 + 2 (CAP 2 ans et Bac pro 2 ans), dès lors qu'il constituerait une exception. La voie professionnelle accueille en effet les élèves qui sont défavorisés scolairement et socialement et qui ont souvent été en échec au collège.

### La nouvelle seconde :

Les champs devraient être construits autour d'une activité débouchant sur 1 à 4 bacs pro, dans une logique de filière et dans la cohérence. L'Inspection générale travaille sur le sujet actuellement. Les résultats seront soumis au CIC (Comité interprofessionnel consultatif) courant février.

Mais, pour l'heure, rien n'est finalisé.

Une des difficultés pour les équipes est que ce cursus 3 ans est une adaptation des cursus existants et que chaque établissement risque de faire sa propre adaptation.

Notre organisation répète qu'elle est très attachée à la spécificité de la voie professionnelle qui est de permettre l'acquisition d'une formation diplômante et qualifiante. Le SNETAA e.i.L est opposé à la déprofessionnalisation des contenus de formation. Il s'agirait d'obtenir un diplôme en 2 ans (le BEP) dans un cursus en 3 ans qui mène au bac pro, de pouvoir entrer éventuellement à la fin de la nouvelle 2<sup>nd</sup>e en terminale CAP. Cela oblige donc à une continuité et une cohérence des référentiels d'activités professionnels et des référentiels de certification qui est loin d'être atteinte pour l'instant.

Si les champs sont trop « larges », les stages n'auront plus aucune signification. Il faut penser aussi que les stages en entreprise sont source de motivation pour les élèves.

**Il ne faudrait pas non plus faire fi de certains qui BEP gardent encore une fonction d'insertion pour les employeurs. Et certaines professionnels, qui siègent dans les CPC ayant débattu de la réforme, ne sont pas tous partants.**

Le SNETAA a rappelé son opposition à la modalité de validation des unités constitutives des diplômes par CCF, dans le cadre d'une certification de niveau V pendant le cursus bac pro 3.

Pour permettre la poursuite d'études, le SNETAA demande l'instauration d'une 2<sup>e</sup> langue vivante et l'enseignement de la philo pour la classe de terminale bac pro. Des expériences ont déjà été tentées et le bilan est plus que positif. L'enseignement de l'HPS, l'initiation aux premiers secours doit aussi faire l'objet d'une réflexion.

Pour le SNETAA, la voie professionnelle doit être connue dès le niveau du collège par les enseignants, les élèves et les parents.

### Les passerelles :

Les documents présentés ne sont pas satisfaisants, notamment au niveau des passerelles, Les schémas induisent en effet une lecture qui peut prêter à confusion et ils sont incomplets.

Le SNETAA a insisté pour que « visuellement », apparaisse le BTS comme poursuite d'études après le bac pro.

Pour le BTS, le SNETAA a précisé qu'il n'était pas pour un allongement de la durée des cursus mais pour des contenus adaptés aux élèves de la voie professionnelle, les parcours adaptés aux profils des élèves de bac pro ayant fait leur preuve.

Les discussions avec le ministère devraient marquer le pas après le 4 février pour attendre la fin des travaux sur les contenus de formation et la réunion du CIC.

La prochaine réunion se tiendra le 4 février. Un représentant de la DPE sera présent.

Ordre du jour de la prochaine réunion :

- Le point sur les académies,
- les enseignants,
- le point sur l'avancement des travaux du CIC.

Présents : DGESCO, DPE, Secrétariat général des CPC, Sous-direction des Formations professionnelles et les signataires du protocole.

L'école de la République doit offrir à tous les élèves :

- le niveau V minimum de formation qualifiante et diplômante,
- la possibilité pour tous d'accéder au niveau le plus élevé de qualification, dans une voie professionnelle qui offre tous les possibles -aucune sortie du système scolaire sans qualification,
- la possibilité d'une insertion professionnelle à tous les niveaux,
- l'accession à un niveau supérieur de qualification qui ne soit pas l'exception,
- l'offre de proximité dont nos élèves ont besoin,

C'est ainsi que le SNETAA conçoit la valorisation de l'enseignement professionnel, voie de formation distincte des autres, à appréhender dans sa globalité et sa diversité. Ce qui implique pour nous l'implantation du niveau III en lycée professionnel et un enseignement dispensé par les Professeurs de Lycée Professionnel.

En effet, il n'est pas concevable d'évoquer la voie professionnelle sans prendre en compte la spécificité de ses enseignants, les professeurs de lycée professionnels.

**Pour le SNETAA e.i.L, la valorisation de la voie professionnelle passe bien évidemment par la reconnaissance de la spécificité des PLP (bivalence, pédagogie inductive, intervention au niveau III...) à sa juste valeur.**